



l'Automne, source de vie...

COMPTE-RENDU de la séance du 22 janvier 2015

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à Morienvall le 22 janvier 2015, sous la présidence de M. Nicolas GUYOMARCH, Secrétaire Général de la sous-préfecture de Senlis, puis de M. Jean-Philippe BONNEL, nouveau président de la CLE du SAGE de l'Automne.

Membres en exercice = 36

Présents = 22

Pouvoirs = 5

PERSONNES PRÉSENTES :

Collège des élus : BONNEL Jean-Philippe (SAGEBA), HAUDRECHY Jean-Pierre (Syndicat des eaux d'Auger-Saint-Vincent/Duvy), FERRY Dominique (Syndicat des eaux de Bonneuil-en-Valois), BACHELART Jean-Luc (Communauté de Communes de la Basse Automne), GAGE Daniel (Commune de Orrouy), PETITBON Gilles (Commune de Vaumoise), PARMENTIER Jean-Louis (Commune de VEZ), CZERNIEJEWICZ Serge (Commune de Béthisy-Saint-Pierre), DESMOULINS Jean-Pierre (Commune de Saintines), CLABAUT Thérèse (Commune de Séry-Magneval), MERON Valérie (Commune de Rouville),

Collège des usagers : PEIFFER Philippe (Chambre d'Agriculture), THIPOUSE Julie (CCI de l'Oise), GAVINET Marie-Godelène (CCI de l'Aisne), POILLY Bernard (Fédération Départementale des AAPPMA), DEBOISE Franck (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise), COCONI Julien (SAUR), BOYARD Pierrette (Union Départementale des Associations Familiales)

Collège des représentants de l'État : GUYOMARCH Nicolas (Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Senlis), DERUMIGNY - JOUIN Cécile (DDT 60), LHOMME Didier (DDT 60), VORBECK Jean-Paul (DREAL), ALAVOINE Jean-François (ONEMA)

POUVOIRS : DALONGEVILLE Fabrice (Conseil Régional de Picardie) à DESMOULINS Jean-Pierre, FURET Jérôme (Conseil Général de l'Oise) à CZERNIEJEWICZ Serge, FORTIER Bruno (Commune de Crépy-en-Valois) à BACHELART Jean-Luc (CCBA), l'AESN à l'ONEMA, la DDT de l'Aisne à la DDT de l'Oise.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE : LETOT Christophe (Technicien-rivière du SAGEBA), VEEGAERT Victor (Technicien - Zones humides du SAGEBA), DUNCOMBE Blanche (animatrice-captages du SAGEBA) et DALLE Claude (Commune de Crépy-en-Valois)

M. GUYOMARCH introduit la réunion en rappelant quelques chiffres clefs concernant le territoire du SAGE et en indiquant que la CLE a été modifiée par l'arrêté du 17 octobre 2014. La réunion de ce jour a pour objectif principal l'élection d'un nouveau président de la CLE.

Présentation du territoire, du SAGEBA et de la CLE

Mme DERUMIGNY - JOUIN rappelle rapidement la notion de bassin versant, ainsi que la liste des eaux superficielles et souterraines du territoire. La présentation power point est jointe au présent compte-rendu.

Mme DERUMIGNY -JOUIN présente ensuite le rôle de la structure porteuse d'un SAGE, ici le SAGEBA et le renforcement récent de la structure (2 techniciens et 2 ingénieurs). Les actions menées en parallèle du portage du SAGE sont évoquées : contrat global, programme pluriannuel de restauration et d'entretien (qui a été soumis à l'enquête publique en 2014), et étude en cours sur la continuité sur la Sainte-Marie.

Mme DERUMIGNY-JOUIN aborde enfin les objectifs d'un SAGE, les missions d'une CLE et sa composition, le rôle et l'investissement d'un président de CLE.

Approbation des règles de fonctionnement

Mme DERUMIGNY -JOUIN propose à la CLE modifiée suite aux élections municipales, d'approuver les règles de fonctionnement de la CLE. Ces règles sont communes à d'autres CLE et conformes à la réglementation. Les articles 4, 6 à 8 et 15 permettront les élections lors de la réunion.

Personne ne s'abstenant ou ne s'y opposant, les règles de fonctionnement de la CLE sont approuvées à l'unanimité par l'assemblée.

Élection du président de la CLE

M. GUYOMARCH propose de passer au cœur de la réunion : l'élection du nouveau président de la CLE. Il demande si une élue ou un élu de l'assemblée est candidate ou candidat au poste de présidence de la CLE. Seul M. BONNEL Jean-Philippe est candidat.

M. BONNEL souhaite exposer à l'assemblée les motivations de sa candidature (formation environnementale, fort intérêt personnel pour les rivières, souhait de créer un lien encore plus fort entre le SAGEBA et la mise en œuvre du SAGE révisé).

M. GUYOMARCH demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y opposant, M. GUYOMARCH demande au collège des élus si quelqu'un s'abstient ou s'oppose à la nomination de M. BONNEL en tant que président de la CLE. Personne ne s'abstenant ou ne s'y opposant, M. BONNEL est élu à l'unanimité nouveau président de la CLE du SAGE Automne.

M. GUYOMARCH félicite M. BONNEL et l'invite à présider la suite de la réunion.

Élection du vice-président de la CLE

M. BONNEL remercie l'assemblée et propose de procéder à l'élection du vice-président de la CLE. Il rappelle que le vice-président le remplace en cas d'empêchement. Il demande si une ou un élu de l'assemblée est candidat au poste de vice-président. M. Jean-Louis PARMENTIER, adjoint au maire de la commune de VEZ, est le seul candidat.

M. PARMENTIER expose les motivations de sa candidature (fort investissement à la révision et rédaction du SAGE, anciennement représentant de la Chambre d'Agriculture, mais son changement de casquette lui permet à présent de se porter candidat, pas suffisamment de temps disponible pour s'investir sur le poste de président de la CLE, mais son temps possible d'investissement est plus adéquat avec un poste de vice-président de la CLE).

M. BONNEL demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y opposant, M. BONNEL demande si quelqu'un s'abstient ou s'oppose à la nomination de M. PARMENTIER en tant que vice-président de la CLE. Personne ne s'abstenant ou ne s'y opposant, M. PARMENTIER est élu à l'unanimité nouveau vice-président de la CLE du SAGE Automne.

M. BONNEL félicite M. PARMENTIER et se réjouit de travailler prochainement avec lui.

Nomination des membres élus du bureau

La modification du collège des élus de la CLE nécessite aussi de repenser la composition du bureau.

Le président et le vice-président de la CLE sont membres de droit du bureau.

M. BONNEL demande au collège des élus des volontaires pour faire partie du bureau. M. HAUDRECHY (Syndicat des eaux d'Auger-Saint-Vincent/Duvy), M. CZERNIEJEWICZ (commune de Béthisy-Saint-Pierre), M. PETITBON (Commune de Vaumoise), M. DESMOULINS (Commune de Saintines) souhaitent faire partie du bureau de la CLE.

M. BONNEL demande à Mme DERUMIGNY - JOUIN si le nouveau bureau peut comporter un élu supplémentaire. Mme DERUMIGNY-JOUIN indique que le bureau doit au mieux représenter la répartition entre les trois collèges de la CLE. M. LHOMME précise qu'intégrer un élu supplémentaire au bureau risque de faire basculer l'équilibre entre les collèges du bureau. Il propose qu'un élu soit suppléant d'un membre du bureau. Cela permet aussi une bonne représentation géographique des élus du bureau. Une alternance entre élus peut également être envisagée selon les sujets prévus à l'ordre du jour. M. DESMOULINS et M. CZERNIEJEWICZ pourront siéger en alternance ou ensemble aux réunions du bureau (mais ne disposeront que d'une voix pour les votes du bureau afin de ne pas modifier l'équilibre de la représentation géographique). M. LHOMME indique que cette règle devra être intégrée aux règles de fonctionnement de la CLE. Les règles de fonctionnement modifiées seront donc soumises à la CLE lors de la prochaine séance. Il faudra également prévoir de prendre en compte les votes à main levée de la CLE dans le règlement intérieur.

M. DEBOISE (ROSO) demande quels sont les autres membres du bureau. L'AESN et la DDT siègent pour le collège des représentants de l'État. La Chambre d'Agriculture, le ROSO et la Fédération de pêche représentent le collège des usagers au bureau. M. DEBOISE demande à ce que le ROSO se retire du bureau de la CLE. M. LHOMME indique le risque là encore existant de faire basculer l'équilibre de la composition du bureau. Il est conclu que le ROSO pourra se retirer

du bureau quand une autre association fera la demande auprès du président de la CLE, d'intégrer le bureau de la CLE.

Nomination des membres élus des commissions

La modification du collège des élus de la CLE nécessite aussi de repenser la composition des différentes commissions thématiques.

M. LHOMME précise que les membres de ces commissions ne reflètent pas à l'équilibre entre les trois collèges, puisque des experts sont invités dans ces réunions de travail. Des élus faisant partie de ces commissions, il convient de nommer de nouveaux membres élus.

Commission Eaux de surface et milieux associés

Mme DERUMIGNY-JOUIN indique que 2 représentants sont à nommer. M. LHOMME rappelle à la demande de l'assemblée, les membres de la commission :

M. HOUDAYER (EPTB Oise-Aisne), M. CARON Jean-Luc (ROSO), M. VORBECK (DREAL), M. LASO (ONEMA), Mme SIRON (CR Picardie), M. FATOUX et M. LANDORIQUE (remplace M. RICHARD) de la DDT60, M. DENAES (fédération de pêche), M. VIDAL (Fédération de pêche), M. MIKAELIAN (Lyonnaise des eaux), M. TUEUR (CG 60) ; M. LOGEREAU (CG 60) ; Mme THIPOULOUSE (CCI de l'Oise), M. PIA (Chambre d'Agriculture de l'Oise), M. PARMENTIER (Chambre d'Agriculture de l'Oise), Mme JOSSO-LECLERCQ (CCI de l'Aisne), Mme MOLINIE (AESN), Mme MERCIER (AESN).

M. DOMPE et M. CARON Jacques sont les élus qui faisaient partie de la commission.

M. BONNEL demande à ce que les élus souhaitant faire partie de la commission se manifestent.

M. GAGE (Commune de Orrouy), M. PARMENTIER (commune de Vez) et M. PETITBON (commune de Vaumoise) sont volontaires et feront donc partie de la commission eaux de surface et milieux associés.

Commission Eaux souterraines

Mme DERUMIGNY-JOUIN indique que 3 à 4 représentants sont à nommer. M. LHOMME rappelle la liste des membres de la commission :

M. CARON Jean-Luc (ROSO), M. VORBECK (DREAL), M. LASO (ONEMA), M. FATOUX (DDT 60), Mme DERUMIGNY (remplace M. RICHARD, DDT 60), Mme SIRON (CR Picardie) ; M. DENAES (AAPPMA Verberie), M. MIKAELIAN (Lyonnaise des eaux), Mme BRAECKELAERE (CG 60), Mme THIPOULOUSE (CCI de l'Oise), M. PIA (Chambre d'Agriculture de l'Oise), M. PARMENTIER, Mme SUY (CC Pays de Valois) ; Mme JOSSO-LECLERCQ (CCI de l'Aisne), Mme MOLINIE (AESN), Mme MERCIER (AESN).

M. NICOLAS, M. DALONGEVILLE, M. LEMOINE et M. HAUDRECHY sont les élus qui faisaient partie de la commission.

M. BONNEL demande à ce que les élus souhaitant faire partie de la commission se manifestent.

M. PARMENTIER (commune de Vez), M. HAUDRECHY (Syndicat des eaux d'Auger-Saint-Vincent) et M. DESMOULINS (commune de Saintines) sont volontaires et feront donc partie de la commission eaux souterraines.

Commission Maîtrise des écoulements

Mme DERUMIGNY-JOUIN indique que 5 représentants sont à remplacer. M. LHOMME rappelle la liste des membres de la commission :

M. HOUDAYER (EPTB Oise-Aisne), Mme LABONNE (DREAL), Mme SIRON (CR Picardie), M. LOGEREAU (CG 60), M. PIA (Chambre d'Agriculture de l'Oise), M. PARMENTIER, Mme DE GUILLEBON (CMA de l'Oise), Mme JOSSO-LECLERCQ (CCI de l'Aisne), Mme MOLINIE (AESN), Mme MERCIER (AESN).

M. DESMOULINS, M. DRILLET, M. CARON Jacques, MME. CLABAUT et M. HAQUIN sont les élus qui faisaient partie de la commission.

M. BONNEL demande à ce que les élus souhaitant faire partie de la commission se manifestent.

M. PARMENTIER (commune de Vez), Mme CLABAUT (commune de Séry-Magneval), Mme MERON (commune de Rouville) et M. DESMOULINS (Commune de Saintines) sont volontaires et feront donc partie de la commission maîtrise des écoulements.

Les élus ne participant pas tous à la réunion de ce jour, il sera demandé à la prochaine CLE si un autre élu souhaite faire partie de la commission.

Constitution de la nouvelle commission Zones humides

La commission Zones humides est prévue dans les dispositions du projet de SAGE (disposition 9.2 Créer un groupe de travail « zones humides » et affiner la carte des zones humides). Rien n'empêche la commission de commencer ses travaux avant l'approbation du SAGE. Un des rôles de la commission sera d'affiner la cartographie des zones humides. Celle-ci suscite de nombreuses remarques de la part du collège des élus.

M. BONNEL demande à ce que les élus souhaitant faire partie de la commission se manifestent.

M. PARMENTIER, M. DESMOULINS, M. CZERNIEJEWICZ, M. BACHELART, M. GAGE souhaitent faire partie de la commission Zones humides.

Il est également proposé d'y intégrer : la Chambre d'Agriculture de l'Oise, l'ONEMA, l'AESN, la DDT, la DREAL, la CCI (M. MENARD), le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie (Emmanuel Das Gracias), le CG 60, la Fédération de Pêche et tout membre expert nécessaire (par exemple, Rémi François, conservatoire botanique de Bailleul).

M. GUYOMARCH demande à pouvoir assister aux échanges de cette nouvelle commission.

Présentation de l'historique du SAGE et des enjeux du SAGE révisé

Mme DERUMIGNY-JOUIN poursuit la réunion de la CLE par une présentation de l'historique du SAGE Automne et le détail des étapes de la révision du SAGE.

Un rapide résumé de l'état des lieux est présenté, ainsi que les 5 enjeux retenus par la CLE :

Enjeu 1 : Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface

Enjeu 2 : Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines

Enjeu 3 : Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés

Enjeu 4 : Maîtriser les risques d'inondation et de coulées de boue pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau

Enjeu 5 : Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux précédents.

L'enjeu 5 est transversal aux 4 autres enjeux et permet de faire vivre le SAGE par les mesures de communications et d'animation sur le territoire.

Le règlement regroupe 7 règles.

Les nouveautés du SAGE sont ensuite présentées : il s'agit des thématiques ou mesures particulières qui n'existaient pas dans le précédent SAGE ou qui avaient été insuffisamment traitées dans le précédent SAGE.

Présentation des objectifs 2015

Les prochaines étapes avant la mise en œuvre du SAGE sont présentées : la CLE se prononcera sur les réponses à apporter aux remarques émises lors de la phase de consultation. L'enquête publique se tiendra sans doute en mai-juin pour une approbation inter-préfecturale du SAGE avant la fin de l'année 2015.

Il est rappelé que l'approbation du SAGE n'est qu'un point d'étape : le gros du travail reste à venir avec la mise en œuvre du SAGE qui nécessite la motivation de chacun des membres de la CLE.

La réunion de la CLE se termine par un tour de table des techniciens du SAGEBA :

M. LETOT Christophe (Technicien-rivière), M. VEEGAERT Victor (Technicien - Zones humides) et Mme DUNCOMBE Blanche (Animatrice - captages).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M. BONNEL remercie l'assemblée et indique que la prochaine réunion de la CLE se tiendra sans doute fin avril, après le retour de l'animatrice du SAGE, Mathilde GASTON.